



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 20 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 24/05/2025
Reçu en préfecture le 24/05/2025
Publié le 
ID : 053-215300724-20250520-2025_2005_053-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON et Stéphane MANCEAU donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-20.05-053

Conseillers en exercice : **14**
Conseillers présents : **12**
Quorum : **8**
Date convocation : 13/05/2025

Objet : Modification Statuts et Intérêts communautaire de MAYENNE COMMUNAUTÉ

Lors du conseil communautaire du 21 décembre 2023, il a été débattu et validé une nouvelle étape dans la coopération intercommunale, plan stratégique 2023-2026.

Dans un souci constant de rééquilibrage territorial ; à l'exemple du pôle culturel et jeunesse de Lassay ou bien encore le centre de santé de Martigné ; et forte de cette ambition, Mayenne Communauté doit jouer un rôle pivot. La collectivité accompagne les communes financièrement via le pacte financier et fiscal (enveloppe fonds concours classique à 3 millions à laquelle vient s'ajouter un fonds de concours thématique).

L'EPCI se met également aux services de ses communes par :

- l'action portée par le conseiller en économie partagé
- les permanences urbanismes organisées au sein des communes
- le travail engagé avec les secrétaires de mairie sur la mise en œuvre d'une politique d'achat à l'échelle de notre territoire.

Mayenne Communauté entend également s'engager sur une mutualisation efficiente :

- le recrutement d'une secrétaire de mairie
- le recrutement d'un agent technique
- le recrutement d'un travailleur social pour accompagner les communes dans la gestion des situations sociales particulières.

Afin de répondre à ces objectifs, Mayenne Communauté doit s'appuyer sur des compétences solides et stratégiques. Certaines décisions communautaires se confrontent régulièrement à une difficulté d'appréciation de l'intérêt communautaire, qu'il s'agisse de la gestion d'un équipement public, d'une subvention à une association ou encore d'une demande d'aide spécifique pour une manifestation. L'intérêt communautaire, c'est le moyen de laisser aux communes les actions de proximité et de transférer à l'intercommunalité des missions qui, par leur coût, leur technicité, leur ampleur ou leur caractère structurant, s'inscrivent dans une logique intercommunale.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 20 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 24/05/2025
Reçu en préfecture le 24/05/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20250520-2025_2005_053-DE



C'est pourquoi, il vous est proposé de réviser et compléter nos statuts et l'intérêt communautaire comme proposé ci-après.

Vu le code général des collectivités et notamment son article L. 5214-16 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2015 M334 du 18 novembre 2015 portant sur la création de la communauté de Communes Mayenne Communauté ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2019-M-053 du 14 octobre 2019 portant constitution de Mayenne Communauté modifié ;
Vu la délibération n°53 du 20 juin 2019 portant sur la modification des statuts de Mayenne Communauté
Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2021 portant constitution de Mayenne Communauté modifié ;
Vu la délibération du 16 septembre relative à la détermination de l'intérêt communautaire prise en application du CGCT (L.5214-26)
Vu la délibération N°1 du 2 décembre 2021 portant sur la prise de compétence centre de santé
Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2022 portant constitution de Mayenne Communauté modifié
Vu la délibération du 1^{er} février 2024 du conseil communautaire de Mayenne Communauté portant modification des statuts de Mayenne Communauté
Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2024 portant constitution de Mayenne Communauté modifié
VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales « permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider l'une de leurs communes-membres à assumer une charge, souvent des charges de centralité, qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéressent plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI ».

Considérant la validation du document stratégique « Mayenne Communauté : une nouvelle étape dans la coopération intercommunale » lors du conseil communautaire du 21 décembre 2023
Considérant la volonté de la communauté de communes de construire une politique cohérente et structurée des pratiques sportives en souhaitant porter la construction de 4 terrains synthétiques
Considérant la volonté de Mayenne Communauté de faire évoluer la compétence supplémentaire « petite enfance - jeunesse »
Considérant la nécessité de mettre à jour la compétence supplémentaire « culture » au regard de l'adoption du projet culturel de territoire et de l'étude sur le spectacle vivant
Considérant la volonté de Mayenne Communauté de s'engager fortement dans des actions en faveur de l'inclusion et du sport d'handicap.

Il vous est proposé **de modifier et compléter les statuts et l'intérêt communautaire comme défini ci-après :**

Compétences supplémentaires

4° : Participation à une convention France Services et définition des obligations de service Public y afférentes en application de l'article [27-2](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. (Il s'agit d'une actualisation)

5° Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire :

- La construction, l'aménagement (exception faite de l'éclairage public, des voiries et des vestiaires), l'entretien et la gestion des terrains de football synthétiques
- Actions autour du sport et du handicap



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 20 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 24/05/2025

Reçu en préfecture le 24/05/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250520-2025_2005_053-DE



7° De réviser et compléter la compétence culturelle :

- Conception, pilotage et animation d'un projet culturel de territoire et coordination d'actions à l'échelle du territoire intercommunale
- Conception, pilotage et animation d'une politique Education artistique et culturelle (EAC)
- Opération "Croq' les mots, Marmot !" en convention de partenariat avec d'autres EPCI
- Le réseau des bibliothèques et médiathèques :
 - La médiathèque centrale du « Grand Nord » à Mayenne
 - La médiathèque du Pôle culture et jeunesse « Jardin boréal » à Lassay-les-Châteaux
 - Les bibliothèques de proximité réparties sur le territoire
- Le conservatoire à rayonnement intercommunal musique, danse et théâtre intégrant :
 - Le site du Grand Nord à Mayenne
 - Le site du Pôle culture et jeunesse « Jardin Boréal » à Lassay-Les-Châteaux
- Spectacle vivant et art contemporain
 - une saison professionnelle spectacle vivant pluridisciplinaire
 - une saison professionnelle art contemporain et une école d'arts plastiques articulées autour de l'action culturelle et de l'EAC et d'une action en faveur de la création et de la présence artistique sur le territoire
- Equipements
 - Le Théâtre (3 place Juhel-Mayenne)
 - La Chapelle des calvairiennes (21 rue Guyard de la Fosse-Mayenne)
- Equipement d'exploitation cinématographique
 - Le cinéma : Le Vox à Mayenne
- Equipements patrimoniaux
 - Le musée du Château de Mayenne
 - Participation au Pays d'Art et d'Histoire
- Les subventions aux associations culturelles et patrimoniales
- Le réseau des bibliothèques et médiathèques :
 - La médiathèque centrale du « Grand Nord » à Mayenne
 - La médiathèque du Pôle culture et jeunesse « Jardin boréal » à Lassay-les-Châteaux
 - Les bibliothèques de proximité réparties sur le territoire
- Le conservatoire à rayonnement intercommunal musique, danse et théâtre intégrant :
 - Le site du Grand Nord à Mayenne
 - Le site du Pôle culture et jeunesse « Jardin Boréal » à Lassay-Les-Châteaux
- Spectacle vivant et art contemporain
 - une saison professionnelle spectacle vivant pluridisciplinaire
 - une saison professionnelle art contemporain et une école d'arts plastiques articulées autour de l'action culturelle et de l'EAC et d'une action en faveur de la création et de la présence artistique sur le territoire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 20 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 24/05/2025

Reçu en préfecture le 24/05/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250520-2025_2005_053-DE



- Equipements

- Le Théâtre (3 place Juhel-Mayenne)
- La Chapelle des calvairiennes (21 rue Guyard de la Fosse-Mayenne)

- Equipement d'exploitation cinématographique

- Le cinéma : Le Vox à Mayenne

- Equipements patrimoniaux

- Le musée du Château de Mayenne
- Participation au Pays d'Art et d'Histoire

- Les subventions aux associations culturelles et patrimoniales

8° Petite enfance jeunesse :

- la coordination et/ou l'animation petite Enfance, enfance, jeunesse et l'évaluation des contrats de partenariat avec la CAF, la MSA et l'État

- Petite Enfance :

- Recenser les besoins pour les moins de 3 ans et les modes d'accueil disponibles
- Informer et accompagner les familles et les assistantes maternelles
- Planifier, après recensement, le développement des modes d'accueil
- Soutenir la qualité des modes d'accueil
- Gestion de lieux d'accueils de jeunes enfants communautaires : micro- crèches, lieux d'accompagnement à la parentalité, relais petite enfance. (à l'exclusion de la crèche de la commune de Mayenne)
- Relais Petite Enfance
- Subvention à la micro crèche Aid'à Dom à Mayenne

- Jeunesse :

- La création et la gestion de lieux d'accueil jeunesse dans le cadre des ALSH jeunes
 - Local jeune de Mayenne dénommé La Gare
 - Local jeune de Lassay les châteaux jusqu'à l'ouverture du Pôle culture et jeunesse « Jardin Boréal » à Lassay-Les-Châteaux

Afin de pouvoir procéder aux modifications proposées, il est rappelé que la modification des statuts requiert la majorité qualifiée, soit les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou l'inverse. Après délibération à la majorité simple du conseil communautaire sur une proposition de modification des statuts, les communes ont 3 mois pour se prononcer à compter de la date de notification. La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans ce délai.

Il sera proposé aux communes de prendre une délibération globale où elles se prononceront point par point comme énoncé ci-dessous :

- Point n°1 : « France services »
- Point n°2 : Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire :
- Point n°3 : Compétence culturelle
- Point n°4 : **Petite enfance jeunesse**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 20 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 24/05/2025

Reçu en préfecture le 24/05/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250520-2025_2005_053-DE



8° Petite enfance jeunesse :

- la coordination et/ou l'animation petite Enfance, enfance, jeunesse et l'évaluation des contrats de partenariat avec la CAF, la MSA et l'État

- Petite Enfance :

- Recenser les besoins pour les moins de 3 ans et les modes d'accueil disponibles
- Informer et accompagner les familles et les assistantes maternelles
- Planifier, après recensement, le développement des modes d'accueil
- Soutenir la qualité des modes d'accueil
- Gestion de lieux d'accueils de jeunes enfants communautaires : micro- crèches, lieux d'accompagnement à la parentalité, relais petite enfance. (à l'exclusion de la crèche de la commune de Mayenne)
- Relais Petite Enfance
- Subvention à la micro crèche Aid'à Dom à Mayenne

- Jeunesse :

- La création et la gestion de lieux d'accueil jeunesse dans le cadre des ALSH jeunes
 - Local jeune de Mayenne dénommé La Gare
 - Local jeune de Lassay les châteaux jusqu'à l'ouverture du Pôle culture et jeunesse « Jardin Boréal » à Lassay-Les-Châteaux

Afin de pouvoir procéder aux modifications proposées, il est rappelé que la modification des statuts requiert la majorité qualifiée, soit les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou l'inverse. Après délibération à la majorité simple du conseil communautaire sur une proposition de modification des statuts, les communes ont 3 mois pour se prononcer à compter de la date de notification. La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans ce délai.

Il sera proposé aux communes de prendre une délibération globale où elles se prononceront point par point comme énoncé ci-dessous :

- Point n°1 : « France services »
- Point n°2 : Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire :
- Point n°3 : Compétence culturelle
- Point n°4 : Petite enfance jeunesse

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la modification des statuts et intérêts communautaires de Mayenne Communautés sur les 4 points suivants :

- Point n°1 : « France services »
- Point n°2 : Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire
- Point n°3 : Compétence culturelle
- Point n°4 : Petite enfance jeunesse

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 20 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 24/05/2025
Reçu en préfecture le 24/05/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20250520-2025_2005_054-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON et Stéphane MANCEAU donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-20.05-054

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 13/05/2025

Objet : Devis entretien réseaux assainissement rue de Bretagne

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au maire en charge du réseau assainissement, informe le conseil municipal qu'il a été constaté la présence de racines dans le réseau des eaux usées de la Rue de Bretagne.

Afin de solutionner le problème, il est nécessaire de faire intervenir une société extérieure pour supprimer ces racines qui obstruent le réseau.

Après une mise en concurrence, il est proposé de retenir le devis de la société GIFFARD-HARRAULT pour un montant de 775€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société GIFFRAD-HARRAULT d'un montant de 775€ HT pour réaliser cette prestation.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 20 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 24/05/2025

Reçu en préfecture le 24/05/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250520-2025_2005_055-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON et Stéphane MANCEAU donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-20.05-055

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 13/05/2025

Objet : Devis création d'une clôture entre le parking arrière de la salle polyvalente et la propriété de MME MANCEAU

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au maire, présente trois devis pour la réalisation d'une clôture entre le parking arrière de la nouvelle salle polyvalente et la propriété de Madame Marlène MANCEAU.

Après une mise en concurrence, il est proposé de retenir le devis de la société KABELIS VITAL Concept d'un montant de 1 078,70€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société KABELIS VITAL Concept d'un montant de 1 078,70€ H.T pour la réalisation d'une clôture entre le parking arrière de la salle polyvalente et la propriété de Madame Marlène MANCEAU.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 20 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 24/05/2025

Reçu en préfecture le 24/05/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250520-2025_2005_056-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON et Stéphane MANCEAU donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-20.05-056

Conseillers en exercice : **14**
Conseillers présents : **12**
Quorum : **8**
Date convocation : 13/05/2025

Objet : Devis pour la réfection des peintures du secrétariat de la mairie

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au maire, présente quatre devis pour la réfection des bureaux du secrétariat de mairie.

A la suite d'une mise en concurrence, il est proposé de retenir le devis de la société FRÉTIGNÉ d'un montant de 2 051,14€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société FRÉTIGNÉ d'un montant de 2 051,14€ H.T pour réaliser la réfection des peintures des bureaux du secrétariat de la mairie.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 20 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 24/05/2025
Reçu en préfecture le 24/05/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20250520-2025_2005_057-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON et Stéphane MANCEAU donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-20.05-057

Conseillers en exercice : **14**
Conseillers présents : **12**
Quorum : **8**
Date convocation : 13/05/2025

Objet : ALSH – Validation des tarifs des sorties juillet et août 2025

Aurore BIBRON, adjointe au maire, présente au conseil municipal les différentes sorties proposées par la Directrice de l'ALSH sur juillet et août 2025 ainsi que les tarifs correspondants :

- 11 juillet : sortie Papéa parc (72)
- 15 juillet : sortie Sainte-Suzanne (53) différentes activités et visite du château
- 24 juillet : sortie château à Vitré (35)
- 1^{er} août : enigmaparc (parc de loisirs) à Janzé (35)
- 28 août : journée inter-centre avec l'ALSH de la Bazoge-Montpinçon

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'ensemble des sorties proposées pour les mois de juillet et août 2025.

Ces sorties seront facturées sur la base d'une journée de centre de loisirs auquel viendra s'ajouter les tarifs présentés dans l'annexe ci-jointe à cette présente délibération.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

TARIF SORTIES JUILLET/AOÛT

Envoyé en préfecture le 24/05/2025

Reçu en préfecture le 24/05/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250520-2025_2005_057-DE

• PAPÉA PARC : VENDREDI 11 JUILLET

Tarif	Commune	Hors Commune
QF < 700	9,00 €	12,00 €
QF 700 à 999	10,00 €	13,00 €
QF de 1000 à 1149	11,00 €	14,00 €
QF de 1150 à 1299	12,00 €	15,00 €
QF de 1300 à 1449	13,00 €	16,00 €
QF de 1450 à 1599	14,00 €	17,00 €
QF de 1600 à 1750	15,00 €	18,00 €
QF > 1750	16,00 €	19,00 €

• SAINTE-SUZANNE : MARDI 15 JUILLET

Tarif	Commune	Hors Commune
QF < 700	1,50 €	3,00 €
QF 700 à 999	2,00 €	3,50 €
QF de 1000 à 1149	2,50 €	4,00 €
QF de 1150 à 1299	3,00 €	4,50 €
QF de 1300 à 1449	3,50 €	5,00 €
QF de 1450 à 1599	4,00 €	5,50 €
QF de 1600 à 1750	4,50 €	6,00 €
QF > 1750	5,00 €	6,50 €

• VITRÉ : JEUDI 24 JUILLET

Tarif	Commune	Hors Commune
QF < 700	2,00 €	5,00 €
QF 700 à 999	3,00 €	6,00 €
QF de 1000 à 1149	4,00 €	7,00 €
QF de 1150 à 1299	5,00 €	8,00 €
QF de 1300 à 1449	6,00 €	9,00 €
QF de 1450 à 1599	7,00 €	10,00 €
QF de 1600 à 1750	8,00 €	11,00 €
QF > 1750	9,00 €	12,00 €

TARIF SORTIES JUILLET/AOÛT

Envoyé en préfecture le 24/05/2025

Reçu en préfecture le 24/05/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250520-2025_2005_057-DE

🌸 JANZÉ : ENIGMAPARC + CENTRE AQUATIQUE LES ONDINES : VENDREDI 1^{ER} AOÛT

Tarif	Commune	Hors Commune
QF < 700	14,00 €	17,00 €
QF 700 à 999	15,00 €	18,00 €
QF de 1000 à 1149	16,00 €	19,00 €
QF de 1150 à 1299	17,00 €	20,00 €
QF de 1300 à 1449	18,00 €	21,00 €
QF de 1450 à 1599	19,00 €	22,00 €
QF de 1600 à 1750	20,00 €	23,00 €
QF > 1750	21,00 €	24,00 €

🌸 INTERCENTRE AVEC LA BAZOGE-MONTPINCON : JEUDI 28 AOÛT

Tarif	Commune	Hors Commune
QF < 700	7,25 €	9,25 €
QF 700 à 999	7,38 €	9,38 €
QF de 1000 à 1149	7,52 €	9,52 €
QF de 1150 à 1299	7,65 €	9,65 €
QF de 1300 à 1449	8,65 €	10,65 €
QF de 1450 à 1599	8,80 €	10,80 €
QF de 1600 à 1750	8,95 €	10,95 €
QF > 1750	9,10 €	11,10 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 20 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 24/05/2025

Reçu en préfecture le 24/05/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250520-2025_2005_058-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON et Stéphane MANCEAU donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-20.05-058

Conseillers en exercice : **14**

Conseillers présents : **12**

Quorum : **8**

Date convocation : 13/05/2025

Objet : Versement subvention 2025 à l'association du Club des aînés

Vu la demande de l'association du club des aînés de Commer,

Et en application de la règle instituée par le conseil municipal,

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention pour l'année 2025 au club des aînés de Commer d'un montant de 231 €.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

